



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 21 MARS 2018

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

Table des matières

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
3	VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE.....	1
4	VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2017	1
5	VALIDATION DU CALENDRIER ANNUEL 2018	2
6	ACTIONS DE SUIVI.....	3
6.1	Nomination d'un nouveau président du comité	3
6.2	Identification d'un représentant d'un groupe de protection de l'environnement.....	4
6.3	Clarification de la portée des alertes odeurs de WM.....	4
7	RETOUR SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET APERÇU DES TRAVAUX À VENIR.....	5
8	CONTRIBUTION AU FONDS DE FERMETURE EN 2017	6
9	DEMANDE DE DÉMOLITION DE DEUX RÉSIDENCES ACQUISES	8
10	RAPPORTS D'ACTIVITÉS	9
10.1	Registre des plaintes.....	9
10.2	Registre des visites du ministère	9
11	DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS	9
11.1	Varia : matériaux de recouvrement	9
11.2	Prochaines réunions	10

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Calendrier thématique 2018
- Annexe 4 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez Waste Management (WM), souhaite la bienvenue aux membres à cette première rencontre de 2018.

Il souligne la présence de Mme Patricia Brügger, nouvelle représentante de l'UPA au comité.

M. Dominic Mercier, qui représente les organismes socio-économiques, annonce qu'il s'agit de sa dernière rencontre du comité, car il ne renouvellera pas son mandat à la Chambre de commerce de Drummondville. Quelqu'un sera désigné pour reprendre son siège. M. Mercier mentionne qu'il a apprécié son expérience et souligne l'implication des membres. En retour, M. Dussault le remercie pour sa participation.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

Un membre propose d'ajouter un point varia pour clarifier la réglementation entourant les matériaux de recouvrement.

Cet ajout apporté, les membres approuvent l'ordre du jour. Il figure à l'annexe 2.

3 VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le compte rendu de la rencontre du 29 novembre 2017 est approuvé par les membres.

4 VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2017

Le rapport annuel 2017 est approuvé par les membres.

M. Craft explique que la rédaction du rapport annuel a fait l'objet d'un effort de synthèse, pour en faciliter la lecture et pour éviter de dédoubler le contenu déjà en ligne. Il espère que le format plus exécutif convient aux membres. Le Comité approuve ce format.

Puis, M. Dussault valide avec les membres la procédure pour la diffusion du rapport : transmis à une série d'intervenants du milieu, ainsi qu'aux médias avec un communiqué de presse rédigé par Transfert. Le Comité doit approuver ce communiqué, et la façon de faire sera convenue avec le nouveau président ou la nouvelle présidente. Les membres acceptent cette proposition.

ACTION DE SUIVI :

- Diffuser le communiqué et le rapport annuel 2017, après approbation par la personne qui reprendra la présidence du Comité

5 VALIDATION DU CALENDRIER ANNUEL 2018

M. Dussault présente le calendrier annuel 2018 proposé, qui contient les thèmes qui seront abordés lors de chaque rencontre. Il souligne en particulier l'ajout d'une présentation sur le suivi sonore annuel réalisé par WM, lors de la deuxième rencontre.

Le calendrier peut être consulté à l'annexe 3.

M. Craft souligne que les thèmes sont répartis en visant un équilibre entre les rencontres. Cela dit, des points varia peuvent être ajoutés en tout temps aux ordres du jour.

M. Dussault sollicite l'avis des membres sur le calendrier proposé. Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Ça me convient pour l'instant, il y a suffisamment de souplesse dans les ordres du jour.</i>	
<i>J'aimerais qu'on nous présente un bilan de l'utilisation des biogaz.</i>	M. Dussault indique que le bilan de l'utilisation des biogaz est prévu à la troisième rencontre de 2018. Il sera question des quantités de biogaz valorisées à travers les serres Demers et la centrale de production d'électricité. M. Lacombe, directeur général adjoint, précise que le taux de valorisation du biogaz est actuellement d'environ 80 %, soit 4 000 pieds cubes par minute (p ³ /min) valorisés sur 5 000 p ³ /min captés.
<i>Est-ce que des projets sont prévus pour valoriser les biogaz qui sont brûlés (le 20 % restant)?</i>	M. Lacombe indique que WM est à l'affût de nouveaux projets, mais il y a toujours des enjeux économiques et techniques à considérer.

À la suite de la période d'échanges, le calendrier annuel est accepté par les membres.

6 ACTIONS DE SUIVI

6.1 NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU COMITE

M. Dussault lit une lettre envoyée par M. Jean-François Milot, l'ancien président du Comité, qui a annoncé son départ.

Vu l'engagement exceptionnel de M. Milot, élu en 2006 au moment de la création du Comité, il est suggéré de lui faire parvenir une lettre de remerciement au nom du Comité. Cette proposition est acceptée.

Puis, M. Craft rappelle des précisions sur le rôle de président. À l'époque, ce rôle avait été créé parce que les membres souhaitaient désigner une personne qui pourrait prendre la parole au nom du Comité. Le président est également en relation plus directe avec WM : par exemple, chaque année, il signe le rapport annuel du Comité et le communiqué de presse annonçant sa publication.

Un tour de table est réalisé pour que les personnes intéressées à reprendre la présidence se manifestent. M. Craft indique que, dans les règles de fonctionnement, il est spécifié que le président ne doit pas être un élu, afin d'éviter de politiser le Comité.

La candidature de M. Yves Gatien, représentant d'un groupe environnemental, est proposée. M. Gatien accepte et devient le nouveau président du comité.

Les commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>M. Milot a créé les bases d'une structure très intéressante. Je pense que c'était assez unique au Québec, ce qui a été mis en place ici.</i>	<p>M. Dussault explique que la mise en place de comités de vigilance pour les sites d'enfouissement est obligatoire depuis 2009, alors que celui de Saint-Nicéphore a été mis en place en 2006, de façon volontaire.</p> <p>Vu le caractère public des documents du comité (règles et statuts, par exemple), il est fort possible que plusieurs s'en soient inspirés.</p>
<i>Vu la contribution exceptionnelle de M. Milot, je me demande s'il serait approprié d'en faire mention lors du point « varia » du prochain conseil municipal.</i>	<p>M. Husk, conseiller municipal à la Ville de Drummondville, prend bonne note de cette demande.</p> <p>M. Dussault ajoute qu'il peut fournir des informations à M. Husk au besoin.</p>

ACTION DE SUIVI :

- Faire parvenir, au nom du Comité, une lettre de remerciement à l'intention de M. Milot
- Vérifier si le conseil municipal peut souligner l'engagement de M. Milot

6.2 IDENTIFICATION D'UN REPRESENTANT D'UN GROUPE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

M. Craft rappelle que la composition du Comité est déterminée dans les règles de fonctionnement et que, dans ce contexte, un siège pour représenter les groupes environnementaux doit être comblé.

La candidature de Mme Suzanne Lévesque, qui est déjà membre du comité, mais qui siègerait maintenant au nom de la Société ornithologique du Centre-du-Québec, est proposée. Elle est approuvée par tous et par toutes.

6.3 CLARIFICATION DE LA PORTEE DES ALERTES ODEURS DE WM

En réponse à une demande précédente du comité, M. Dussault donne quelques précisions sur la portée des alertes odeurs de WM.

Les alertes odeurs sont envoyées par courriel aux personnes intéressées. M. Dussault estime que 5 alertes ont été émises au cours de la dernière année. Elles ont été diffusées à 11 intervenants dans le voisinage immédiat du site, 3 intervenants à Saint-Lucien, et 9 autres personnes réparties dans la MRC de Drummond.

Il ajoute qu'entre 400 et 500 dépliants ont été distribués en porte-à-porte pour susciter l'intérêt face aux alertes odeurs, et que quelques personnes se sont ajoutées aux listes de diffusion par le site Web.

Il suggère ensuite d'en faire mention dans le communiqué de presse portant sur la diffusion du rapport annuel.

ACTION DE SUIVI :

- Rappeler le mécanisme des alertes odeurs dans le communiqué de diffusion du rapport annuel 2017

7 RETOUR SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET APERÇU DES TRAVAUX À VENIR

M. Lacombe présente d'abord un récapitulatif des principaux travaux réalisés sur le site en 2017.

- Aménagement de 9 nouvelles tranchées de captage de biogaz dans la cellule 3A
- Aménagement de 6 nouveaux puits d'extraction du biogaz dans les cellules 5 à 8 :
 - Les puits sont plus durables que les tranchées, qui, après 3 à 5 ans, sont affectées par le tassement des matières résiduelles
- Nettoyage et entretien de la conduite de refoulement des eaux de lixiviation traitées, qui achemine ces lixiviats traités vers le réseau d'égouts de la Ville de Drummondville
 - Des points d'accès pour le nettoyage ont été ajoutés à tous les 200 m (plutôt qu'aux 600 m), à la suite de la recommandation de la compagnie responsable du nettoyage
- Poursuite des travaux de reboisement sur le site de WM en collaboration avec le GARAF :
 - Un suivi est réalisé par le GARAF dans l'ensemble des secteurs reboisés pour assurer la bonne implantation de la végétation et minimiser les pertes
- Construction et mise en service de la phase 2 des serres Demers :
 - Augmentation substantielle de la superficie des serres (de 3 à 10 hectares), pour une production annuelle de 6 000 tonnes de tomates
 - Chauffage de la phase 2 grâce à la chaleur récupérée des moteurs de la centrale électrique (comme pour la phase 1)
 - Installation d'une conduite de gaz naturel d'environ 7 km (de l'intersection de la route 143 et du chemin de l'Aéroport, jusqu'au site), afin de raccorder les serres au réseau de Gaz Métro (maintenant Énergir), et de permettre aux serres d'utiliser le gaz naturel et de récupérer le gaz carbonique (CO₂) pour la production de tomates

Puis, M. Lacombe présente les travaux prévus en 2018 :

- Nouvelles tranchées de captage du biogaz dans la cellule 3A
- Stabilisation de talus et plantation d'arbres sur le côté nord
- Continuité de la stabilisation des berges dans le ruisseau Paul-Boisvert, à l'embouchure de la rivière Saint-François :
 - Réalisation des travaux tard à l'automne 2017 et d'un suivi à l'hiver
 - En collaboration avec le GARAF et les propriétaires des deux terrains adjacents
 - Suivi supplémentaire à venir au cours des prochaines semaines, lorsque le niveau de l'eau aura diminué, pour valider que les plantations ont tenu le coup
 - Présentation à venir sur le sujet (troisième rencontre de 2018)

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les travaux pour le captage de biogaz génèrent des odeurs? Si oui, y a-t-il des alertes odeurs qui sont émises?</i>	M. Lacombe confirme que ces travaux créent un risque d'odeurs, et qu'une alerte est émise pour avertir le voisinage et en préciser la durée.
<i>Pourquoi WM assure-t-elle les travaux de stabilisation des berges sur des terrains qui ne lui appartiennent pas?</i>	M. Lacombe explique que, lors d'une tournée du voisinage par WM, un voisin s'était inquiété du niveau de l'eau. WM avait déjà travaillé avec le GARAF dans le passé pour comprendre la provenance de ce volume d'eau. L'entreprise a donc suggéré de mettre l'expertise de l'organisme à contribution. M. Dussault ajoute que WM y a vu l'occasion d'en faire plus comme bon citoyen corporatif.
<i>Il y a une implication historique de WM à propos de ce cours d'eau.</i>	M. Dussault confirme que plusieurs projets ont été réalisés avec le GARAF dans le passé et que les travaux actuels s'inscrivent dans cette lignée.

8 CONTRIBUTION AU FONDS DE FERMETURE EN 2017

M. Lacombe rappelle aux membres les objectifs du fonds de fermeture :

- Le fonds est une exigence du ministère qui souhaite s'assurer que des sommes sont disponibles pour les travaux de post-fermeture du site et les suivis environnementaux, et ce, pour un minimum de 30 ans.
- Depuis 2013, WM contribue à la hauteur de 1,50 \$ par mètre cube de matière qui entre sur le site, de manière à accumuler un montant convenu en 2013 avec le ministère.
- Cette fiducie est à l'attention du ministère, à qui WM devra demander l'autorisation pour retirer des sommes.

Cette pratique est de plus en plus courante dans le milieu industriel. Dans le passé, le ministère a hérité de sites abandonnés et souhaite maintenant prévenir cette situation.

Un tableau présentant le montant versé par WM chaque année est affiché à l'écran. Il est disponible dans la présentation, à l'annexe 4. En 2017, un montant de 1,1 million \$ a été versé par WM dans la fiducie, qui compte maintenant 3,3 millions \$.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si je comprends bien, selon les chiffres de la présentation, on peut conclure qu'en 2017, vous avez reçu 25 % plus de matières que les années précédentes?</i>	<p>Avant de répondre à la question, M. Lacombe précise que pour des raisons pratiques, les quantités utilisées par WM sont mesurées en tonnes (selon un ratio de 1:1) plutôt qu'en m³. Cette conversion approximative fait en sorte que WM verse légèrement plus d'argent dans la fiducie.</p> <p>Puis, il confirme qu'il y a eu, en 2017, une augmentation du tonnage reçu, notamment en sols de recouvrement journaliers. WM a également obtenu un contrat lié à la réhabilitation d'un ancien site fermé, qui a contribué, de façon ponctuelle pour 2017, à l'augmentation du tonnage.</p>
<i>Allez-vous nous présenter le tonnage reçu au cours de l'année?</i>	M. Dussault répond que cette information sera présentée lors du bilan annuel, à la quatrième rencontre.
<i>À quel pourcentage de sa capacité la cellule 3A est-elle remplie?</i>	M. Lacombe estime qu'elle en est environ à 60 % de sa capacité.
<i>Il me semble que le poids estimé pour un m³ de matière est élevé.</i>	<p>M. Lacombe indique qu'effectivement, le nombre de tonnes/m³ est plus élevé qu'un ratio 1:1.</p> <p>Cela dit, les montants à verser sont révisés en fonction de différents facteurs, notamment le rendement de la fiducie. Si WM verse actuellement plus d'argent que nécessaire, sa contribution future pourrait être revue à la baisse.</p>

ACTION DE SUIVI :

- Présenter le tonnage reçu à la quatrième rencontre de l'année

9 DEMANDE DE DÉMOLITION DE DEUX RÉSIDENCES ACQUISES

M. Lacombe explique que deux résidences situées près du site d'enfouissement, sur le boulevard Saint-Joseph, ont été acquises par WM en 2017. Ce sont les propriétaires qui souhaitent vendre et qui ont approché WM à cet effet.

WM a étudié différentes options pour valoriser ces bâtiments, qui ne sont finalement pas récupérables. Ils seront donc démolis dans les prochains mois.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Y a-t-il des projets prévus sur ces terrains, après la démolition?</i>	<p>M. Lacombe répond qu'il n'y a pas d'activités prévues sur ces terrains, qui sont d'ailleurs zonés résidentiels, et que les acquisitions visaient surtout à accommoder les propriétaires et éviter le vandalisme.</p> <p>Les terrains serviront de zone tampon autour du site de WM.</p> <p>Si les membres ont des idées pour les utiliser, WM est ouvert à les recevoir.</p>
<i>Y a-t-il d'autres maisons autour de celles-ci?</i>	M. Lacombe indique que oui et montre leur emplacement à l'écran.
<i>Pourriez-vous revendre ces terrains pour une construction future?</i>	M. Dussault répond qu'il ne s'agit pas de l'intention de WM, puisque ces terrains sont situés près du site et font office de zone tampon. Éventuellement, ils pourraient être utilisés à des fins communautaires.
<i>L'utilisation de ces terrains à des fins communautaires me semble intéressante.</i>	
<i>Si je me rappelle bien, il y avait des terrains déclarés non bâtissables près de la propriété. Je crois que la Ville avait changé le zonage en ce sens.</i>	<p>M. Husk indique ne pas avoir la réponse à cette question.</p> <p>M. Dussault ajoute qu'il faudrait faire des vérifications. De mémoire, ces terrains étaient situés dans le secteur de l'ancien dépotoir de Drummondville, plus au nord. Il propose de poser la question à M. Roger Leblanc lors d'une prochaine rencontre.</p>

ACTION DE SUIVI :

- Vérifier auprès de M. Leblanc l'emplacement des terrains déclarés non bâtissables par la Ville

10 RAPPORTS D'ACTIVITÉS

10.1 REGISTRE DES PLAINTES

M. Lacombe mentionne qu'une plainte a été enregistrée depuis la dernière rencontre. Cette plainte concernait les odeurs perçues au club du Faisan.

Conformément à sa procédure habituelle, WM a augmenté la fréquence de vérification de toutes les têtes de puits dans la zone d'où provenait l'odeur. Entre temps, deux tranchées ont été mises en service. Ces mesures ont permis de réduire les odeurs.

10.2 REGISTRE DES VISITES DU MINISTÈRE

M. Lacombe indique que le ministère a réalisé une visite du site depuis la dernière rencontre. Elle a eu lieu le 27 février.

Lors de cette visite, l'inspecteur a formulé une remarque concernant des matières résiduelles éparpillées sur le site, qui étaient attribuables à des épisodes de vents violents et à la fonte des neiges. Des équipes étaient déjà en place pour le nettoyage du site.

Par ailleurs, une inspection à la balance a été réalisée pour s'assurer que l'ensemble des matières entrant sur le site sont bien enregistrées.

11 DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS

11.1 VARIA : MATERIAUX DE RECOUVREMENT

Un membre demande des précisions concernant les matériaux de recouvrement autorisés. Il s'interroge, par exemple, à savoir si le verre concassé ne trouvant pas preneur pourrait être utilisé.

M. Dussault explique que, si le verre concassé pourrait théoriquement être utilisé, WM préfère ne pas en recevoir pour diverses raisons. WM utilise surtout des sols faiblement contaminés, et, à l'occasion, des résidus de déchetage de carcasses automobiles. Par ailleurs, l'entreprise utilise parfois des matériaux secs pour créer des chemins d'accès sur le site. Elle reçoit peu de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD), qui sont bien recyclés.

M. Craft rappelle qu'une présentation a été effectuée, deux ou trois ans auparavant, sur les sols contaminés.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelles substances sont contenues dans les sols contaminés ?</i>	M. Lacombe répond qu'il s'agit principalement d'hydrocarbures. WM reçoit seulement des sols faiblement contaminés (autrement, ils sont acheminés vers des sites spécialisés). Une procédure a été mise en place pour s'assurer que les sols reçus sont conformes à la réglementation.

11.2 PROCHAINES REUNIONS

M. Dussault remercie les membres pour leur participation. Les autres réunions de 2018 sont prévues aux dates suivantes :

- 13 juin
- 5 septembre
- 28 novembre

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 15.

Camille Montreuil et Dave Arseneau
Rapporteuse et rapporteur de la réunion